

La Cour d'Assises a jugé Gardin, d'Illies, l'homme aux multiples cambriolages

LE COUPABLE A ÉTÉ CONDAMNÉ A CINQ ANS DE RÉCLUSION ET A CINQ ANS D'INTERDICTION DE SÉJOUR

C'est un cambrioleur que le jury du Nord avait à juger hier mardi, deuxième jour de la session.

L'accusé, un nommé René Gardin, âgé de 30 ans, accusé de la profession de chauffeur d'auto et de marchand de trompages — à ce qu'il prétend du moins — mais il apparaît qu'il tirait le plus clair de ses ressources des cambriolages qu'il commettait, parfois avec une audace extraordinaire.

Pour l'un de ses exploits, il avait chassé notamment Demay qui connaissait pour avoir habité la région. Il y venait la nuit, en auto, d'Illies où il demeurait.

De malandrin mit ainsi la police douanes sur les dents en mai et juin 1934, jusqu'au jour de son arrestation qui, comme on le verra, fut mouvementée et manqua d'être tragique.

A l'instruction Gardin reconnut les faits qui lui sont reprochés et dont voici l'énumération :

Palmarès édifiant

Une nuit de la fin de mai, Gardin introduisit dans la maison de M. Charlemagne Baillieux, négociant, pour aller habiter 56, avenue Foubert, à La Madeleine-les-Liz, un cambrioleur nommé M. Baillieux n'avait pas complètement démenagé, si bien que le cambrioleur dut faire main-basse sur un appareil

cinématographique, une trentaine de films, deux épingles de cravate et des redoux.

Dans la nuit du 6 au 7 juin, le malfaiteur pénétra dans les bureaux des ateliers Cogez, rue Alphonse-Hayet, fracture les tiroirs des meubles, éventra le coffre-fort et déroba une somme de 91 fr. 35 et deux chignons d'une valeur de 100 francs.

Au cours de la même nuit il entra, par la cave, chez M. Julie Godin, épicière, 86 avenue du 4-Mérite. Il déroba dans la cave : une quarantaine de bouteilles de vin, autant de champagne, trois bidons d'essence, trois bidons d'huile, un bidon de pétrole ; dans le magasin : deux douzaines de boîtes de savon, quatre paquets de café, 15 kilos de chocolat, plusieurs boîtes de sardines, quatre boîtes de maïs à manger, 20 boîtes de fermeté lactée, de 10 à 15 kilos d'oranges ; dans la salle à manger : un fauteuil en rotin, un chaise à musique, une glace, une pendule de cheminée, un dessus de table, une lampe électrique de bureau, une sellette en bois et une paire de chaussures. La valeur approchée des objets volés s'éleva à 250 francs.

Dans la nuit du 12 au 13 juin 1934, chez M. Baillieux René, dérobé du dépôt d'énergie électrique, deux boîtes de sardines, quatre boîtes de maïs à manger, 20 boîtes de fermeté lactée, de 10 à 15 kilos d'oranges ; dans la salle à manger : un fauteuil en rotin, un chaise à musique, une glace, une pendule de cheminée, un dessus de table, une lampe électrique de bureau, une sellette en bois et une paire de chaussures. La valeur approchée des objets volés s'éleva à 250 francs.

Dans la nuit du 19 au 20 juin, Gardin entra dans la cave de M. Vre Thierry, épicière, 15 bis, boulevard Jeanne-d'Arc. Mais le cambrioleur s'étant aperçu qu'il n'y avait rien, se contenta de faire main-basse sur un appareil

cinématographique, une trentaine de films, deux épingles de cravate et des redoux.

Dans la nuit du 6 au 7 juin, le malfaiteur pénétra dans les bureaux des ateliers Cogez, rue Alphonse-Hayet, fracture les tiroirs des meubles, éventra le coffre-fort et déroba une somme de 91 fr. 35 et deux chignons d'une valeur de 100 francs.

Au cours de la même nuit il entra, par la cave, chez M. Julie Godin, épicière, 86 avenue du 4-Mérite. Il déroba dans la cave : une quarantaine de bouteilles de vin, autant de champagne, trois bidons d'essence, trois bidons d'huile, un bidon de pétrole ; dans le magasin : deux douzaines de boîtes de savon, quatre paquets de café, 15 kilos de chocolat, plusieurs boîtes de sardines, quatre boîtes de maïs à manger, 20 boîtes de fermeté lactée, de 10 à 15 kilos d'oranges ; dans la salle à manger : un fauteuil en rotin, un chaise à musique, une glace, une pendule de cheminée, un dessus de table, une lampe électrique de bureau, une sellette en bois et une paire de chaussures. La valeur approchée des objets volés s'éleva à 250 francs.

Dans la nuit du 12 au 13 juin 1934, chez M. Baillieux René, dérobé du dépôt d'énergie électrique, deux boîtes de sardines, quatre boîtes de maïs à manger, 20 boîtes de fermeté lactée, de 10 à 15 kilos d'oranges ; dans la salle à manger : un fauteuil en rotin, un chaise à musique, une glace, une pendule de cheminée, un dessus de table, une lampe électrique de bureau, une sellette en bois et une paire de chaussures. La valeur approchée des objets volés s'éleva à 250 francs.

Dans la nuit du 19 au 20 juin, Gardin entra dans la cave de M. Vre Thierry, épicière, 15 bis, boulevard Jeanne-d'Arc. Mais le cambrioleur s'étant aperçu qu'il n'y avait rien, se contenta de faire main-basse sur un appareil

cinématographique, une trentaine de films, deux épingles de cravate et des redoux.

Dans la nuit du 6 au 7 juin, le malfaiteur pénétra dans les bureaux des ateliers Cogez, rue Alphonse-Hayet, fracture les tiroirs des meubles, éventra le coffre-fort et déroba une somme de 91 fr. 35 et deux chignons d'une valeur de 100 francs.

Au cours de la même nuit il entra, par la cave, chez M. Julie Godin, épicière, 86 avenue du 4-Mérite. Il déroba dans la cave : une quarantaine de bouteilles de vin, autant de champagne, trois bidons d'essence, trois bidons d'huile, un bidon de pétrole ; dans le magasin : deux douzaines de boîtes de savon, quatre paquets de café, 15 kilos de chocolat, plusieurs boîtes de sardines, quatre boîtes de maïs à manger, 20 boîtes de fermeté lactée, de 10 à 15 kilos d'oranges ; dans la salle à manger : un fauteuil en rotin, un chaise à musique, une glace, une pendule de cheminée, un dessus de table, une lampe électrique de bureau, une sellette en bois et une paire de chaussures. La valeur approchée des objets volés s'éleva à 250 francs.

Dans la nuit du 12 au 13 juin 1934, chez M. Baillieux René, dérobé du dépôt d'énergie électrique, deux boîtes de sardines, quatre boîtes de maïs à manger, 20 boîtes de fermeté lactée, de 10 à 15 kilos d'oranges ; dans la salle à manger : un fauteuil en rotin, un chaise à musique, une glace, une pendule de cheminée, un dessus de table, une lampe électrique de bureau, une sellette en bois et une paire de chaussures. La valeur approchée des objets volés s'éleva à 250 francs.

Dans la nuit du 19 au 20 juin, Gardin entra dans la cave de M. Vre Thierry, épicière, 15 bis, boulevard Jeanne-d'Arc. Mais le cambrioleur s'étant aperçu qu'il n'y avait rien, se contenta de faire main-basse sur un appareil

cinématographique, une trentaine de films, deux épingles de cravate et des redoux.

Dans la nuit du 6 au 7 juin, le malfaiteur pénétra dans les bureaux des ateliers Cogez, rue Alphonse-Hayet, fracture les tiroirs des meubles, éventra le coffre-fort et déroba une somme de 91 fr. 35 et deux chignons d'une valeur de 100 francs.

Au cours de la même nuit il entra, par la cave, chez M. Julie Godin, épicière, 86 avenue du 4-Mérite. Il déroba dans la cave : une quarantaine de bouteilles de vin, autant de champagne, trois bidons d'essence, trois bidons d'huile, un bidon de pétrole ; dans le magasin : deux douzaines de boîtes de savon, quatre paquets de café, 15 kilos de chocolat, plusieurs boîtes de sardines, quatre boîtes de maïs à manger, 20 boîtes de fermeté lactée, de 10 à 15 kilos d'oranges ; dans la salle à manger : un fauteuil en rotin, un chaise à musique, une glace, une pendule de cheminée, un dessus de table, une lampe électrique de bureau, une sellette en bois et une paire de chaussures. La valeur approchée des objets volés s'éleva à 250 francs.

Dans la nuit du 12 au 13 juin 1934, chez M. Baillieux René, dérobé du dépôt d'énergie électrique, deux boîtes de sardines, quatre boîtes de maïs à manger, 20 boîtes de fermeté lactée, de 10 à 15 kilos d'oranges ; dans la salle à manger : un fauteuil en rotin, un chaise à musique, une glace, une pendule de cheminée, un dessus de table, une lampe électrique de bureau, une sellette en bois et une paire de chaussures. La valeur approchée des objets volés s'éleva à 250 francs.

Dans la nuit du 19 au 20 juin, Gardin entra dans la cave de M. Vre Thierry, épicière, 15 bis, boulevard Jeanne-d'Arc. Mais le cambrioleur s'étant aperçu qu'il n'y avait rien, se contenta de faire main-basse sur un appareil

cinématographique, une trentaine de films, deux épingles de cravate et des redoux.

Dans la nuit du 6 au 7 juin, le malfaiteur pénétra dans les bureaux des ateliers Cogez, rue Alphonse-Hayet, fracture les tiroirs des meubles, éventra le coffre-fort et déroba une somme de 91 fr. 35 et deux chignons d'une valeur de 100 francs.

Au cours de la même nuit il entra, par la cave, chez M. Julie Godin, épicière, 86 avenue du 4-Mérite. Il déroba dans la cave : une quarantaine de bouteilles de vin, autant de champagne, trois bidons d'essence, trois bidons d'huile, un bidon de pétrole ; dans le magasin : deux douzaines de boîtes de savon, quatre paquets de café, 15 kilos de chocolat, plusieurs boîtes de sardines, quatre boîtes de maïs à manger, 20 boîtes de fermeté lactée, de 10 à 15 kilos d'oranges ; dans la salle à manger : un fauteuil en rotin, un chaise à musique, une glace, une pendule de cheminée, un dessus de table, une lampe électrique de bureau, une sellette en bois et une paire de chaussures. La valeur approchée des objets volés s'éleva à 250 francs.

Mariani et sa bande seront jugés par le Tribunal Correctionnel de Lille

Correctionnel de Lille

Nous apprenons que la Chambre des mises en accusation de la Cour d'Appel de Douai a rendu hier matin à l'égard de M. Mariani et de sa bande, une décision qui sera définitive devant le Tribunal Correctionnel de Lille.

Cette nouvelle, il y a belle lurette que nous l'avions annoncée. La décision de la Cour d'Appel de Douai confirme notre information qui date de la fin novembre.

D'autres inculpations pécuniaires sur l'inculpation de M. Mariani : il s'agit, on le sait de coups et blessures, d'escroquerie et de quelques abus de confiance.

Chaque fois que des inculpations fera l'objet d'audience différentes. L'audience sera celle particulièrement importante sera celle relative à l'affaire des timbres fiscaux.

Pour cette principale inculpation M. Mariani, Procureur de la République à Lille occupera le siège du ministère public.

LÉGION D'HONNEUR

M^{me} VIEILLENT, inspectrice des écoles maternelles du Nord, nommée chevalier

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, M^{me} Vieillent, inspectrice départementale des écoles maternelles du Nord, vient d'être nommée chevalier de la Légion d'Honneur.

M^{me} Vieillent est la femme d'un distingué et sympathique inspecteur départemental d'hygiène. Elle assiste avec un dévouement absolu, ses délicates fonctions dans le Nord, depuis de longues années.

Président, M^{me} Vieillent avait été successivement inspectrice à Privas et à Clermont-Ferrand. Son œuvre en faveur de l'enseignement est féconde. Elle a été directrice de nombreux établissements de nombreuses institutions sociales.

Dès la fin de la guerre, elle s'attacha à la reconstruction de la région dévastée dans les régions de Douai, Valenciennes, Cambrai, Avesnes, Arras, Lens, Béthune et Valenciennes.

Au point de vue social, sous son impulsion, elle a organisé les institutrices des écoles maternelles, une large participation aux comités départementaux. Ses réunions ont eu pour objet l'éducation des mères ignorantes. M^{me} Vieillent favorise aussi le développement du cinéma social et elle a été l'organisatrice de l'Association des mères, l'œuvre du Sou des Jeunes.

Grâce à l'activité de M^{me} Vieillent et à son influence sur son personnel, les écoles maternelles du Nord ont participé largement au Congrès de l'Enfance en 1921. Par sa conduite le p. grand récompensa ses efforts.

M. FOURTET, Secrétaire de la Chambre de Commerce de Boulogne, nommé chevalier

La Chambre de Commerce de Boulogne est un organisme qui a besoin constamment d'une direction ordonnée par des compétences supérieures à cet effet. Quand, fort d'une expérience personnelle, M. Fourtet entra à la Chambre de Commerce, il s'imposa auprès de ses collègues, qui lui confièrent en des postes de confiance, les fonctions de secrétaire.

M. Fourtet prit le poste depuis 1920. C'est souligner combien il est au courant de ce qui peut convenir à notre pays et à notre commerce. Il prit une part active aux diverses manifestations ayant trait aux dispositions maritimes de notre région et notamment à l'organisation de la fameuse Semaine de Fosseuse, dont le succès n'a jamais été égalé en notre pays. Le gouvernement de la République a récompensé ce dévouement par l'octroi à M. Fourtet de la croix de chevalier de la Légion d'Honneur.

La révision du prix des Fonds de Commerce

Une très intéressante conférence à la Chambre des Propriétaires de Lille

On nous communique : La loi sur la révision du prix des fonds de commerce et sur les modifications obligatoires à apporter dans tous les actes de cession de fonds vient d'être votée par la Chambre dans sa séance du 20 décembre 1934, par 448 voix contre 83 et après avoir été votée par le Sénat le 17 décembre 1934.

Les auteurs de l'assassinat de Saint-Ghislain

Nous avons relaté la semaine dernière, l'horrible assassinat du vieux charpentier Clothaire Ducoire, demeurant rue de l'Abbaye à Saint-Ghislain. Les auteurs de l'assassinat ont été interrogés au Palais de Justice de Mons par le juge d'instruction chargé de l'enquête.

Colinet Henri, d'Elouge, a été interrogé le premier. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Un habitant d'Achicourt fusillé pendant la guerre réhabilité par la Cour de Douai

par la Cour de Douai

Hier, la Chambre des Mises en Accusation de la Cour d'Appel de Douai, a prononcé la réhabilitation de M. Achicourt, habitant d'Achicourt, fusillé le 20 octobre 1914, à Duisseau, sans qu'aucune instruction ait eu lieu, sans qu'aucun jugement ait été prononcé.

Des bruits stupides, rapportés à l'époque, faisaient croire que Cabré, en voyant le soldat, une lampe des signaux vers les tranchées allemandes, autour d'Arras.

Cabré était un travailleur honnête, excellent patriote. Après la guerre, la famille voulut faire la lumière sur ce drame de déshonneur et d'oubli.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

Après avoir été interrogé, Colinet a été libéré. Il a raconté son passé. Déjà condamné à la prison pour vol, il a été libéré d'un vol, puis, pour plusieurs vols, il a été condamné à la prison.

WATTELOS

Watteლოს

Le commissaire de police de Waquehal a été averti de cette découverte et d'ici peu, M. Schweitzer pourra rentrer en possession de sa bicyclette.

Un bel acte de probité. — M. Georges Lacroix, chef cantonnier, rue Paul-Lafargue, 17, a trouvé dimanche, vers 2 h. dans la rue Hoidier, à Croix, une montre de valeur et son porteur, à environ 50 m. de l'arrêt du car F. Le propriétaire peut le réclamer chez M. Lacroix.

Section lyrique du Capreau. — Jeudi, à 19 h. 30, à la salle des fêtes du Capreau, répétition générale de la section lyrique de l'Amicale du Capreau.

Chiffre d'affaires. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires pour les commerçants payant à forfait et mensuellement, aura lieu au début de la semaine, à la perception de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Nourrison. — Jeudi 17 janvier, à 14 h. 30, consultation des nourrissons à l'école maternelle du Capreau (lettres A à L).

Amicale lyrique du Capreau. — Dimanche, les répétitions des gymnastes auront lieu à la salle Besson, rue des Bouchers, le mercredi et le samedi, à 18 h. 30 pour les pupilles et à 20 h. pour les adultes, sous la direction de M. Félix Bockquet, nouveau moniteur-chef, en remplacement de M. Vandewalle.

Le dimanche prochain, à partir de 19 h., entrainement individuel et obligatoire.

Familles nombreuses. — Le paiement des primes mensuelles, trimestrielles et semestrielles d'encouragement national aux familles nombreuses, aura lieu à la mairie aujourd'hui mercredi, de 14 h. 30 à 16 h., au premier guichet. Se munir de la carte jaune ou rose.

A. C. Républicains. — L'Assemblée générale aura lieu dimanche 20 janvier, à 10 h., rue de Valenciennes, 67, rue de Valenciennes, avec le concours assuré du secrétaire général de la Fédération du Nord et de M. Derly, qui donnera le compte rendu du Congrès national.

Une tombola gratuite sera tirée entre tous les présents.

La commission informe en outre les Anciens Combattants que, pour faciliter l'établissement des dossiers, une permanence sera ouverte tous les jours, de 18 h. 30 à 20 h. 30, au siège, rue de Valenciennes, 67, ou un délégué se tiendra à la disposition des intéressés pour tous renseignements et formalités.

Prochaine manœuvre des pompiers. — La manœuvre-exercice mensuelle du corps des sapeurs-pompiers communaux aura lieu dimanche 20 janvier. Rassemblement des pompiers à 9 h., usine Hainart frères, rue de Fiers.

Etat civil. — Naissance. — Richard Orszkowiak, avenue Clémenceau, 35. — Décès. — Oscar Voets, 66 ans, rue La Fontaine, 2.

LANNON

ORPHEON MICHELET

A partir de cette semaine, les répétitions auront lieu les mercredis et vendredis de chaque semaine, à 20 h. La commission compte sur l'assiduité de ses membres à ces répétitions.

HEM

Cinéma éducateur. — Samedi 19 janvier, à 20 heures et dimanche 20, à 16 h. 30, dans la salle de fêtes, séances habituelles. Exceptionnellement, à 14 h. 30, places : 2 fr. pour les grandes personnes ; 1 fr. pour les enfants.

Dispensaire d'hygiène sociale. — Jeudi 17 janvier, à 9 heures, consultation pour les enfants par M. le docteur Leborgne. Exceptionnellement, à 9 h. 30, le 17 janvier, à 14 h., consultation au lieu du samedi 26 janvier.

LEERS

LE NOYÉ DU CANAL DE ROUBAIX EST IDENTIFIÉ

Nous avons relaté la découverte, samedi après-midi, d'un corps détrempé dans le canal de Roubaix. Le long de l'usine des Colles du Nord. Malgré tous les soins dont il fut entouré, celui-ci expira une heure plus tard.

Dans les vêtements du malheureux, on ne trouva aucun papier permettant d'identifier. Lundi, le corps a été reconnu par le beau-frère et le neveu du défunt. Il s'agit de M. Désiré Manire, âgé de 19 ans et demeurant à Watteლოს, rue de Valenciennes. Depuis plusieurs jours, le vieillard n'était pas rentré chez lui. Cette disparition avait vivement inquiété la famille.

UNE LIGNE DE TRAMWAYS LEERS-RODGO

Les voyageurs qui doivent se rendre de Leers à Halluin sont obligés pour cela de changer deux fois de voitures, à la barrière du Tilleul et à la Place de Tournoing. Dès que le passage supérieur de la barrière du Tilleul sera terminé, cet inconvénient n'existera plus et les tramways relieront directement Leers à Roncq. Cette nouvelle ligne portera la lettre D. Actuellement, une enquête est ouverte à ce sujet. Les Consoles municipaux de Tournoing et de Watteლოს, ainsi que les Chambres de Commerce de Roubaix et de Tournoing sont appelées à se prononcer sur ce projet.

Symphonie Bernard. — Aujourd'hui mercredi, répétition générale, au siège, café de Mme Vre Prévot, 1, rue de Valenciennes, à 19 h. 30. Ce même jour, réunion de la Commission administrative à 19 heures.

Pointes des ohémeurs. — Aujourd'hui mercredi, à 10 heures, Salle du Pointage, place de l'Eglise.

Classe d'Épargne. — Opérations du dimanche 18 janvier : 15 versements pour la somme de 24.795 francs ; 4 remboursements, pour 1.471 fr. 15. Administrateur de service, M. Anatole Desmet.

Jeu de piquet. — Les 19 et 20 janvier, chez M. Albert Leblanc, 40, rue de Watteლოს ; 3 tour pour 15 fr. ; mise, 3 fr.

WATTELOS

Armée La Fraternelle. — Jeudi 17 janvier, à 20 h., répétition des répétitions, les cours de solège reprendront ce même jour, à 19 h. Ces cours entièrement gratuits ont lieu également au siège, 7, rue Henri Hoesquière. L'inscription des nouveaux élèves se fera également ce jour-là.

WASQUEHAL

Un vol vu à Wasquehal est retrouvé à Dunquerque. — On se rappelle que dans les premiers jours de décembre, M. Jean Schweitzer, électricien, place Fénélon, à Wasquehal, avait été victime d'un vol de vélo, alors qu'il était occupé dans un chantier de Wasquehal. M. Schweitzer croyait bien ne jamais plus revoir sa bicyclette, lorsqu'il y a quelques jours, une circonstance fortuite permit à des douaniers de Dunquerque de mettre la main sur la bicyclette ainsi dérobée.

La nouvelle Maternité de Watteლოს

Nous avons dit hier, que la nouvelle Maternité de Watteლოს allait être inaugurée dimanche prochain. — Voici la photographie du bâtiment terminé.